



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 NOVEMBRE 2015**

Délibération N° 15/ **033**

VARIATIONS DES PROVISIONS SUR EXERCICE 2015

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu les provisions constatées aux comptes 681, 687, 491

Vu l'évolution de la dette des entreprises locataires de bâtiments de l'EPFL,

Vu l'évolution des contentieux en cours, et en particulier l'achèvement de la plupart des procédures engagées pour l'acquisition des Tamaris à NANCY,

Vu l'évolution des congés à payer et des engagements de l'Etablissement en matière de départ à la retraite,

Vu l'évolution des cessions des terrains objet d'une dépréciation,

Sur proposition du Président,

-Décide de procéder à une reprise de :

- 14 359,19€ sur le compte 491 « provisions pour dépréciation des comptes clients », par l'émission d'un titre au compte 78174 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants - créances ».
- 2 375 915,50€ sur le compte 1511 « provisions pour litiges » par l'émission d'un titre au compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation »
- 42 868,44€ sur le compte 1582 « provision pour charges sociales et fiscales » par l'émission d'un titre au compte 7815 « reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation »
- 902 018,54€ sur le compte 391 « provision pour dépréciation des terrains » par l'émission d'un titre au compte 78173 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants - stocks et encours ».

-Décide d'abonder d'un montant de

- 89 981,36€ le compte 491 « provisions pour dépréciation des comptes clients » par l'émission d'un mandat au compte 68174 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants - créances »
- 1 706 708,50 € le compte 1511 « provisions pour litiges » par l'émission d'un mandat au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation »
- 48 868,44 le compte 153 « provision pour pensions » par l'émission d'un mandat au compte 6815 « provision pour risques et charges d'exploitation »

REGION DE LORRAINE
SECRETARIAT GENERAL POUR LES
AFFAIRES REGIONALES

Vu et Approuvé

METZ, le **- 1 DEC. 2015**

Le Préfet de la Région Lorraine

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Nacer MEDDAH

